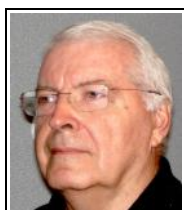


*En cette période si difficile, nous vous souhaitons
un JOYEUX NOËL
et une BONNE ANNÉE 2021 pleine d'espoir.
Prenez bien soin de vous.*

/ ÉDITORIAL



Notre association de défense de l'environnement CTS 2020 prend le parti de tous ceux qui s'opposent au projet outrageusement mortifère voulu par quelques élus de Cucq qui veulent bétonner le Front de mer de Stella-Plage

et supprimer plusieurs centaines de places de stationnement en surface à proximité de la plage.

Pourtant, la liste "Cucq Demain" promettait dans son tract électoral en 2020 qu'elle "mettrait en valeur le front de mer avec urbanisation raisonnée de l'îlot central en total respect de l'environnement et de la Loi littoral" et affirmait qu'elle "créerait un nouveau mini-golf en front de mer".

Mais une fois élus, ils se sont rapidement reniés.

Ces élus de la nouvelle majorité continuent de privilégier le bétonnage intensif de Stella-Plage en s'appuyant sur un Plan Local d'Urbanisme qui autorise depuis 2016 des grands immeubles collectifs dans des zones pavillonnaires à l'écart du Boulevard Labrasse au détriment de la quiétude des riverains, de la qualité du cadre de vie et de la protection de l'environnement.

Ils ont laissé disparaître le mini-golf, le cinéma et maintenant la brocante-dépôt vente de Stella-Plage.

Ce n'est pas ainsi que notre commune pourra prétendre à l'avenir au label "station de tourisme", tant elle s'enlaidit et manque d'infrastructures qualifiantes nécessaires pour obtenir cette prestigieuse distinction.

André Kovacs, président de CTS 2020

/ TOURISME

Classement de la commune, le maire de Cucq épinglé par les Services de l'État

La Sous-préfète de Montreuil a découvert un fameux pot-aux-roses quelque temps avant son départ de la sous-préfecture.

En vérité, les élus rémunérés de Cucq s'octroyaient une prime supplémentaire dite "station de tourisme" à leurs indemnités de fonction - **soit quand même 500 €/mois pour le maire** - alors que les critères d'attribution de cette majoration d'indemnité n'étaient manifestement pas réunis.

Il faut en effet savoir que la commune n'a jamais été classée "station de tourisme", elle est seulement "commune touristique", ce qui est très différent.

Cela signifie tout simplement que nos élus ont perçu des fonds publics auxquels ils n'avaient pas droit.

Nous ne doutons pas que par honnêteté et civisme, les sommes indûment perçues - le cas échéant depuis plusieurs années - seront intégralement remboursées.

Source : VDN 06/10/2020

PS : Cette nouvelle affaire s'ajoute à celle des "cagnottes en banque" constituées par quelques clubs affiliés à l'Omnisport de Cucq avec les subventions municipales qu'elles n'utilisent que partiellement et qu'elles ne restituent pas, comme cela devrait être la règle en la matière.

"Cucq Trépied Stella 2020" - Association Loi de 1901

Membre des "Greeters'62" sous l'égide de Pas-de-Calais Tourisme

Siège : 357 Avenue du Château d'eau
62780 CUCQ STELLA-PLAGE

Président : André Kovacs

cts2020@orange.fr www.cts2020.fr

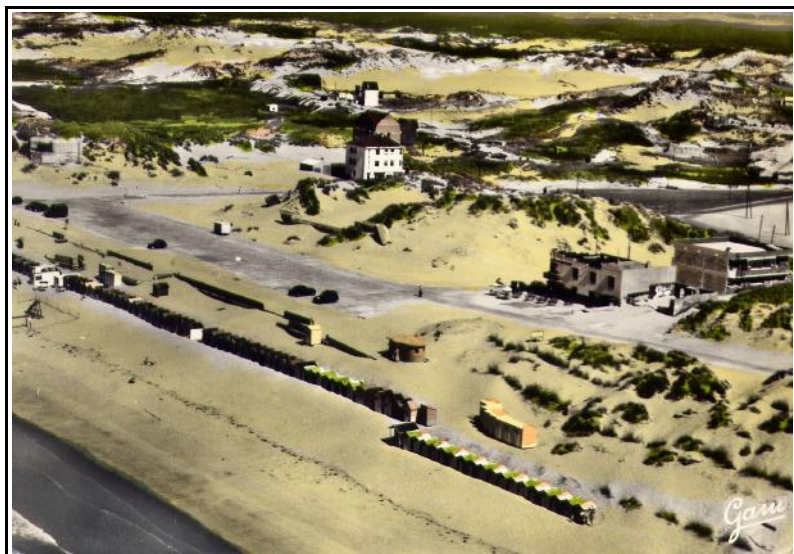
"L'Avenir Stellien" - Rédaction : André Kovacs - Monique Delannoy

Bernard Chevalier - Georges Cappe - Dominique Dachicourt

Dépôt légal : Décembre 2001 Trimestriel I.P.N.S.

/ FRONT DE MER DE STELLA-PLAGE

Quel avenir pour l'îlot central "Parc à mouettes" ?



Tout est à imaginer pour réussir un aménagement raisonnable de cet espace - que l'on appelle le "Parc à mouettes" - resté dans son état naturel depuis des siècles, hormis la présence du mur de l'atlantique durant la dernière guerre et la disparition de la grande dune et de ses vestiges dans les années 70/80.

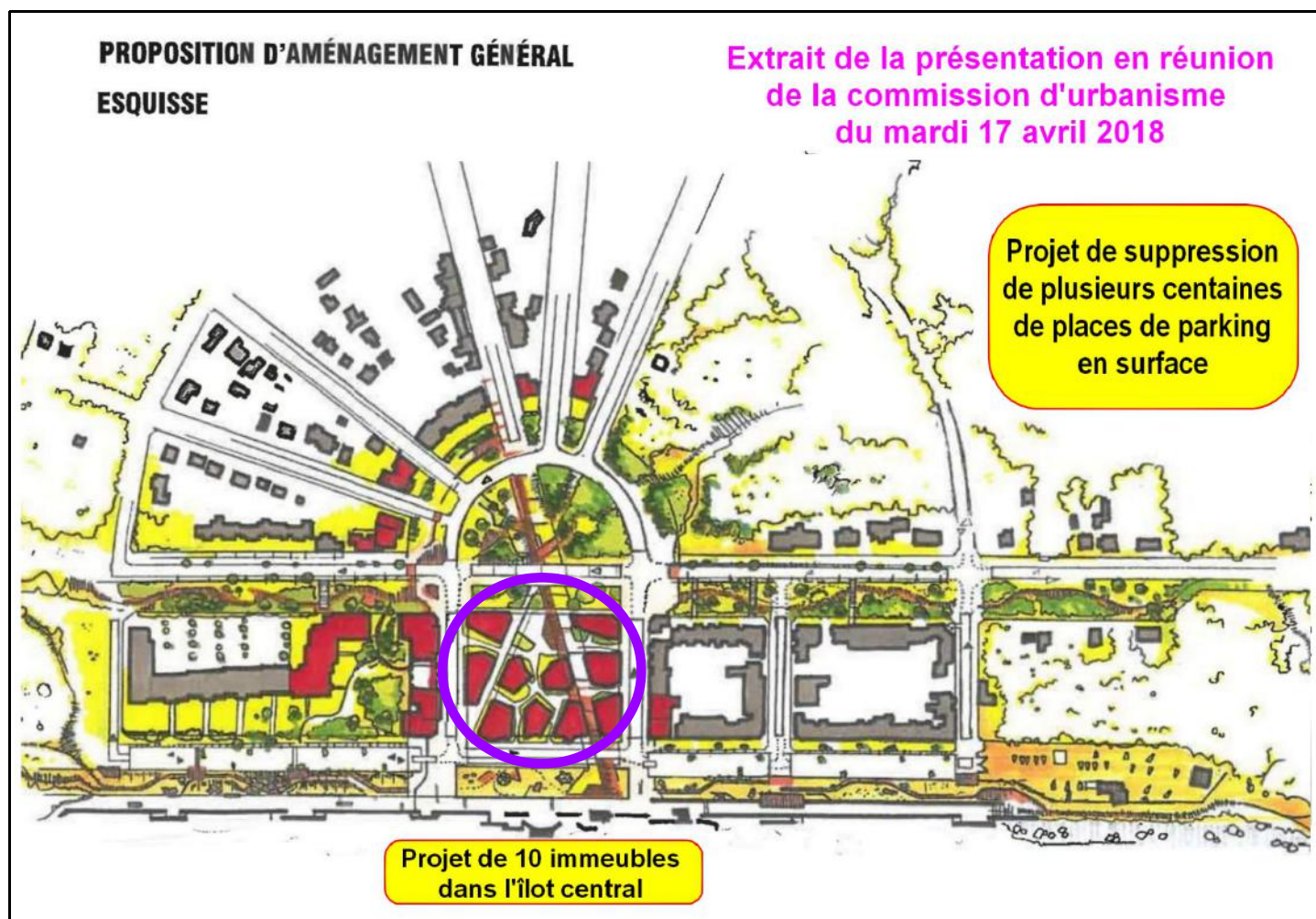
Le propriétaire de ce terrain a pourtant proposé un projet respectant la Loi littoral et la bande littorale des 100 mètres, en zone non urbanisée.

Ce projet a été rejeté par les élus de la majorité, apparemment sans même l'examiner.

Car ceux-ci veulent à tout prix bétonner la totalité de la superficie de 6400 m² de l'îlot central du Front de mer de Stella-Plage en

référence au projet initial du PLU et à la prochaine esquisse en cours d'étude qui devrait vraisemblablement ressembler à celle qui a été présentée le 17 avril 2018 en commission d'urbanisme.

“ Mais toujours sans concertation publique !



Où sont les promesses électorales 2020 de la liste "Cucq Demain" - Mise en valeur naturelle - Front de mer rénové - Urbanisation raisonnée de l'îlot central - Total respect de l'environnement et de la loi Littoral - Création d'un nouveau mini-golf en front de mer ? Les élus de la majorité les ont vite enterrées, pas nous.

Il faut en finir avec les réflexions en catimini dans le secret des bureaux de l'Hôtel de Ville.

Le propriétaire, les élus, le public intéressé, les associations locales et les acteurs économiques ne devraient-ils pas être associés par la concertation sur un projet aussi important pour la commune ?

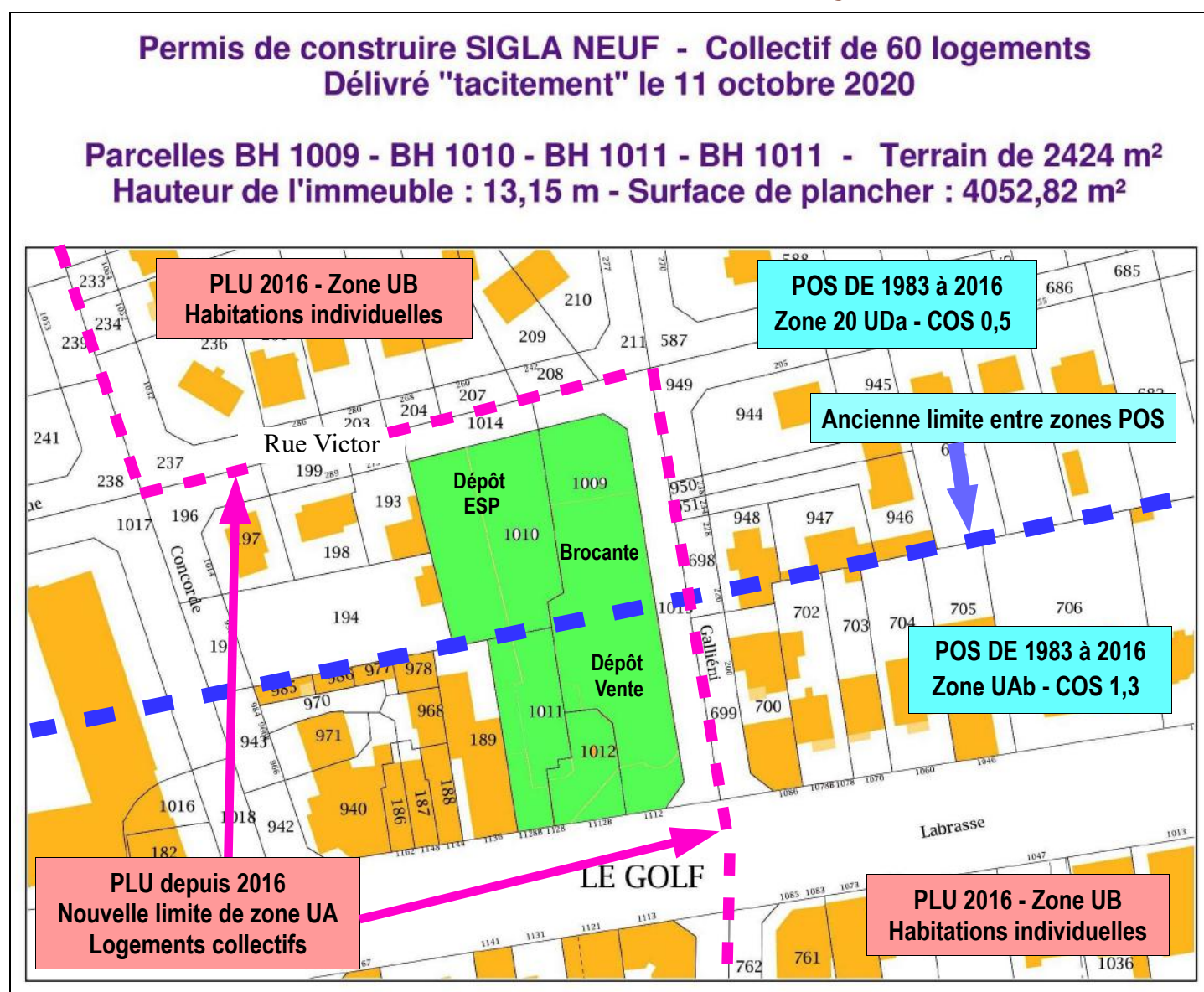
/ LA FIN DE LA BROCANTE POUR UN PROJET CONTROVERSÉ

La brocante-dépôt vente de Stella-Plage connue sur tout le littoral depuis plusieurs décennies et appartenant au patrimoine culturel de Stella va disparaître au profit d'un immeuble collectif de 60 logements R+2+C et une surface de plancher de **4052,82 m²** sur une unité foncière de 2424 m² constituée à partir de 4 terrains situés entre le Boulevard Labrasse, l'Avenue Gallieni et la rue Victor, **entièrement reclassée en zone UA à forte densification** dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cucq approuvé en 2016.

Notre association CTS 2020 s'est fermement opposée à ce PLU qui a abusivement augmenté les possibilités d'implanter des immeubles pour logements collectifs dans les zones pavillonnaires parallèles au Boulevard Labrasse entre la rue de Saint-Quentin au Nord et le Bd de France au Sud.

En effet, dans l'ancien POS de 1983 en vigueur jusqu'en 2016, **la zone située de part et d'autre de la rue Victor était classée en zone 20 UDa (COS 0,5)** alors que la zone située le long du Boulevard Labrasse était en zone **UAb (COS 1,3)**. En appliquant ces coefficients d'occupation des sols, le projet n'aurait pu excéder une surface hors œuvre nette (SHON) de **2076 m²**, soit environ pour 31 logements R+1+C.

“ Avec le PLU, c'est donc un projet qui dépasse de 95 % ce qui aurait été autorisé avec le POS jusqu'en 2016 !!



Bien sûr, on nous rétorquera qu'il n'y a plus de POS et que la Loi ALUR a supprimé le COS et la SHON calculée en multipliant le COS par la superficie du terrain.

Et alors, faut-il pour autant encourager tous ces excès qui dégradent et dévaluent les espaces pavillonnaires urbanisés de Stella-Plage en acceptant des permis hors normes délivrés "tacitement" et révélateurs d'un certain désengagement politique de la part des élus "Cucq Demain" en matière d'urbanisme, de protection de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie ?

/ ON EN PARLE

CUCQ, Avenue François Godin - Deux nouvelles zones commerciales

La nouvelle zone commerciale à la place de l'ancienne jardinerie FLOREAL prend forme.

Le module du fond accueillera la jardinerie Gamm Vert sur une surface annoncée de 2700 m². La serre attenante est destinée aux plantes et arbustes. Un magasin alimentaire "Prise Direct" spécialisé dans la vente de produits agricoles locaux et le circuit court est attendu. Ouverture prévue février 2021.

Dans les cellules coté Avenue François Godin, on annonce un salon de coiffure du groupe "Lothmann" sous l'enseigne "Valentin", une poissonnerie "L'Écaillé", un pressing. On parle d'un début d'activités début décembre. Il reste quelques cellules à vendre.



A quelques centaines de mètres de là, entre l'entreprise "Bigot Matériaux" et la station de lavage, une nouvelle zone commerciale un peu plus petite est en cours de travaux avec une ouverture prévue au printemps 2021.

On devrait y retrouver une franchise de la "Brasserie Goudale" avec une micro-brasserie et de la restauration. On évoque aussi un magasin de vente de vélos électriques et l'ouverture d'une franchise à l'enseigne de boulangerie "Marie Blachère".

Sous toutes réserves - Sources : VDN 29/09/2020 - LET 18/11/2020

/ ASSOCIATION CTS 2020

COVID 19 - Activités associatives

Les interdictions liées à la pandémie et aux distanciations sociales ne nous ont pas permis de maintenir les activités habituellement proposées par l'association, hormis une balade architecturale en août dans le cadre des Greeter'62 sous l'égide de Pas-de-Calais Tourisme. Notre Assemblée Générale Ordinaire prévue le jeudi 27 août 2020 a été annulée et reportée à une date ultérieure non encore définie.

PLU de Cucq "OAP Front de mer de Stella-Plage" - Pourvoi en cassation

Encore merci à toutes les personnes qui nous ont soutenus cet été. La cagnotte LEETCHI ouverte le 14 juillet 2020 par CTS 2020 et l'appel à contributions ont recueilli les fonds nécessaires pour nous pourvoir en cassation auprès du Conseil d'État.

Objectif de CTS 2020 : Obtenir l'annulation de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Douai en date du 30/06/2020 contre la décision du Tribunal administratif de Lille en date du 17/07/2018 qui annulait partiellement le PLU de Cucq "Orientation d'Aménagement et de Programmation Front de mer de Stella".

Le pourvoi en cassation n'est pas suspensif. Mais en application des dispositions de la Loi littoral dans la bande des 100 mètres **en zone non urbanisée**, tout permis délivré sur cette zone serait illégal et susceptible de faire l'objet d'une demande d'annulation auprès du Tribunal administratif. A suivre.

Permis de construire annulé par le TA de Lille - Appel de la Ville de Cucq

Par jugement en date du 17/07/2020, le Tribunal administratif de Lille annulait un permis de construire illégal autorisant la construction d'une annexe séparée à l'avant de la construction principale alors que celle-ci aurait dû être implantée à l'arrière conformément aux dispositions de l'article "UB6 - Implantation des annexes".

Malgré l'erreur manifeste du maire qui a signé ce permis, la Ville de Cucq entend contester cette décision de première instance en faisant appel auprès de la Cour administrative d'appel de Douai.

Notre association CTS 2020 qui avait obtenu l'annulation de ce permis a dû confier sa défense en Cour administrative d'appel à un cabinet d'avocats. A suivre.